

Propriétaire-Gérant ALFRED REBOUX

ABONNEMENTS: Roubaix-Tourcoing: Trois mois. 13.50 Six mois. 25.00 Un an. 50.00

Nord, Pas-de-Calais, Somme, Aisne, trois mois. 13 fr. La France et l'Étranger, les frais de poste en sus.

Le prix des Abonnements est payable d'avance. — Tout abonnement continue, jusqu'à réception d'avis contraire.

JOURNAL DE ROUBAIX

MONITEUR POLITIQUE, INDUSTRIEL & COMMERCIAL DU NORD

Le JOURNAL DE ROUBAIX est désigné pour la publication des ANNONCES LÉGALES et JUDICIAIRES

Propriétaire-Gérant ALFRED REBOUX

INSERTIONS: Annonces: la ligne. 20 c. Réclames: 30 c. Faits divers: 50 c.

Les abonnements et les annonces sont reçus à Roubaix, au bureau du journal, à Lille, chez M. QUARÉ, Libraire, Grand-Place; à Paris, chez MM. HAVAS, LAFFITE et C^o, 34, rue Notre-Dame-des-Victoires, (place de la Bourse); à Bruxelles, à l'OFFICE DE PUBLICITÉ.

Table with financial data: 9 Janvier, 3 0/0, 4 1/2, Emprunts (5 0/0), 10 Janvier, 3 0/0, 4 1/2, Emprunts (5 0/0)

Table with financial data: Services particuliers du Journal de Roubaix, Actions Banque de France, Société. gén., Crédit foncier de France, Chemins autrichiens, Lyon, Est, Ouest, Nord, Midi, Suez, Péruvien, Actions Banque ottomane, Crédit mobilier, Turc

DEPECHE COMMERCIALES New-York, 10 janvier. Changes sur Londres, 4.82 0/0; change sur Paris, 5.18 0/0.

Depêches de MM. Schlagdenhauffen et Co. présentés à Roubaix par M. Balleau-Grymompres: Havre, 10 janvier. Ventes 500 balles, demande meilleure, feeling décolorant.

Liverpool, 10 janvier. Ventes 12,000 balles, raffermissement, livrable 1/16, hausse.

New-York, 10 janvier. Recettes 93,000 b. New-Orleans low middling 80. Savannah 77

ROUBAIX, le 10 JANVIER Bulletin du jour

Rentrée en session, la Chambre des députés, après une courte séance de cinq quarts d'heure, s'est ajournée à jeudi sans avoir même procédé à la constitution de son bureau.

Une autre question qui ne saurait comporter un plus long ajournement est celle du complet achèvement de la vérification des pouvoirs des députés dont l'admission est restée en suspens.

Quant aux députés de la droite sept ont été invalidés, six autres ajournés sans raison, bien qu'ils eussent été élus à d'écrasantes majorités; enfin il reste encore à examiner les dossiers des quatre-vingt-dix-neuf députés appartenant aux diverses fractions de la minorité conservatrice.

Cela est si vrai que le Journal des Débats, dont le témoignage ne saurait être suspect aux gauches, proteste en termes énergiques contre les lenteurs que la Chambre pourrait apporter à l'admission des députés non encore validés.

On se souvient, dit-il, de l'impression fâcheuse produite dès le début de la première session par la longueur de la vérification des pouvoirs. Que la nouvelle chambre prenne garde de ne pas imiter cet exemple.

qu'on s'attardât à un débat inutile. Nous ne réclamons aucune indulgence pour les hommes qui ont abusé de la pression administrative, nous demandons seulement qu'on leur fasse promptement justice.

La majorité fera-t-elle son profit de ces sages conseils donnés par une feuille qui lui a prodigué tant de gages de dévouement? Ce qu'il y a de certain c'est que la situation est intolérable.

Comme le fait très-judicieusement remarquer un autre journal, le Soleil qui a encouragé de tous ses efforts l'évolution du 13 décembre, il ne peut pas tomber sous le sens que le quart de la Chambre soit mis légitimement en suspicion.

Un jour, le roi avait dit à Cavour: « Cher Cavour, je veux bien aller avec vous jusqu'à la porte de l'enfer, mais, une fois arrivés là, vous entrez seul, je vous en préviens. » Et le jovial ministre se frottait les mains et pensait peut-être à ces paroles écrites par lui à un de ses amis: « Si nous avions fait pour notre fortune ce que nous avons fait pour cette Italie que nous voulons rendre libre et puissante, il n'y aurait pas au monde assez de potences pour nous pendre. »

VICTOR-EMMANUEL

Il y a quinze jours, le Pape était, nous disait-on, à toute extrémité; le Pape allait mourir; on prétendait même que le Pape était mort; déjà la Révolution se réjouissait et se préparait à mettre à profit ce grand événement.

Et voici que le Pape est encore vivant et que le « conquérant de Rome » meurt en quatre jours d'une pneumonie.

Après Cavour, Mazzini et Napoléon III, Pie IX voit Victor-Emmanuel descendre dans la tombe... Rome s'appropriait aux funérailles du Pape; ce sont les funérailles du Roi qu'elle va célébrer.

La Providence nous donne de temps en temps de ces leçons saisissantes de la mort. Le nom du roi Victor-Emmanuel a été associé à tant d'événements politiques, qu'il est assez difficile de bien se rendre compte des souvenirs multiples qui viennent de s'éveiller dans la mémoire de tous.

Il fut porté sur le trône par ce désastre de Novare qui fut le Sedan du Piémont et qui, grâce au ressort des peuples monarchiques, eut pour simple conséquence l'abdication du roi Charles-Albert en faveur du duc de Savoie. Charles-Albert, qui avait en vain cherché la mort sur le champ de bataille, descendit noblement du trône, afin que sa personne ne fût point un obstacle à la conclusion de la paix, et il alla mourir bien loin dans l'exil, sans avoir vu le triomphe d'une cause qui entre ses mains était toujours restée noble et généreuse.

A travers les difficultés qui suivirent la conclusion de la paix, le roi Victor-Emmanuel sut maintenir les bases constitutionnelles, et il entreprit vigoureusement avec ses ministres la reconstitution de l'armée et des finances de l'Etat. Le mot trop généreux de Charles-Albert: L'Italia farà da se, avait coûté trop cher et ne pouvait plus guère séduire les esprits. Il s'agissait, au contraire, pour le Piémont, de se faire une place dans le concert des puissances. Pendant que le général La Marmora travaillait avec intelligence et vigueur à la formation d'une nouvelle armée, le comte de Cavour entreprenait cette politique à la fois fine et audacieuse qui devait faire de Napoléon III l'instrument docile du diplomate piémontais.

C'est alors que le roi Victor-Emmanuel s'engagea dans une voie nouvelle à la suite d'un ministre qui, n'ayant point de scrupules lui-même, s'efforçait de détruire ceux de son roi.

Lorsque ce dernier vit que la politique de Cavour devait conduire à l'enrichissement des Etats de l'Eglise, il comprit que la révolution l'avait obligé à rompre avec toutes les traditions religieuses de sa race. Déjà la législation piémontaise avait admis certaines mesures spoliatrices qui lésaient gravement les intérêts de l'Eglise, et, chaque fois qu'il s'agissait d'apposer la signature royale à des mesures semblables, deux pieuses reines venaient s'agenouiller aux pieds du prince, qui aurait dû écouter plus souvent, hélas! les prières d'une mère et d'une épouse éplorées. Mais ces modifications dans la législation intérieure n'étaient que la préparation d'attaques plus directes contre l'Eglise et le Saint-Siège.

Un jour, le roi avait dit à Cavour: « Cher Cavour, je veux bien aller avec vous jusqu'à la porte de l'enfer, mais, une fois arrivés là, vous entrez seul, je vous en préviens. » Et le jovial ministre se frottait les mains et pensait peut-être à ces paroles écrites par lui à un de ses amis: « Si nous avions fait pour notre fortune ce que nous avons fait pour cette Italie que nous voulons rendre libre et puissante, il n'y aurait pas au monde assez de potences pour nous pendre. »

Nous n'avons pas besoin d'insister sur les faits qui résultent de cette condescendance du roi envers un ministre qui se croyait au-dessus des lois de la morale, et du génie ne devrait jamais s'affranchir. Il fut plus tard une heure où le roi Victor-Emmanuel, lorsqu'il s'agissait de sanctionner par sa présence l'occupation violente de Rome par son armée, manifesta à ses conseillers l'intention d'abdiquer.

Bien des fois hostiles à l'Eglise étaient désapprouvées par le roi Victor-Emmanuel qui aurait voulu que les Chambres n'eussent pas l'obligation de signer ces lois. Un haut personnage ayant parlé l'année dernière au roi Victor-Emmanuel de la loi sur les prétendus abus du clergé, que les sénateurs étaient en train de discuter: « J'espère », s'écria Victor-Emmanuel, « qu'ils ne feront point la sottise de voter cette loi. »

Le roi Victor-Emmanuel s'est montré sur les champs de bataille brave jusqu'à la témérité, et les soldats qui l'ont vu au feu et qui l'ont nommé caporal des courages n'ont pas perdu le souvenir des exemples de courage qu'il leur a donnés. Mais il est un moment où le courage ne peut venir que de Dieu seul.

Les premières dépêches semblent indiquer que Victor-Emmanuel a eu ce courage. Nous devons attendre de plus amples informations. Victor-Emmanuel était né le 14 mars 1820. Il allait donc avoir cinquante-huit ans.

Ceux de nos conservateurs qui se sont séparés naguère de leurs amis pour pousser au ministère de gauche, n'ont pas tardé à être cruellement désillusionnés. Le Soleil poussait hier des gémissements! Voici maintenant le cri d'alarme à Constitutionnel qui avait été peut-être plus ardent encore que le Soleil pour conseiller la soumission du Maréchal:

Le danger que nous ne cessons de signaler depuis le 1er décembre subsiste, et même il s'accroît avec une force redoutable d'impulsion: ce danger, c'est la directe et illégitime ingérence des corps élus dans la gestion de nos affaires.

Les ministres sont débordés; le torrent des eaux radicales, ou plutôt révolutionnaires, leur monte déjà jusqu'aux épaules; avant peu de jours, leurs têtes disparaîtront sous ces vagues grossies.

Le pouvoir exécutif court le risque d'être anéanti. Les symptômes révélateurs de ce péril se multiplient et s'accroissent chaque jour.

Chacun veut gouverner en France, à cette heure; et on dirait que l'instinct est proche ou se réalisera l'extravagant utopie de certaines sectes, l'anarchie de Proudhon, ou, ce qui en diffère peu, le gouvernement du peuple par le peuple.

Dès le 14 décembre, au lieu de laisser aux nouveaux ministres le loisir de se recueillir et de se fixer spontanément les résolutions qui étaient à prendre sur quelques points urgents, des délégations de l'Assemblée leur ont porté des vœux impératifs et pour ainsi dire des sommations.

M. Dufaure a été sommé d'arrêter les procès de presse pendants; M. Léon Say a été sommé de faire rendre l'argent des amendes perçues, tout au moins de ne pas recevoir l'argent des amendes jusqu'ici insoldees.

Quant le mouvement préfectoral s'est arrêté, ce sont les députés départementaux ou régionaux qui sont intervenus pour acquiescer ou conquérir des préfets de leur choix.

Et maintenant, que voyons-nous? Ce ne sont plus seulement les députés d'une région qui interviennent avec une autorité dans la désignation des préfets. Les conseils municipaux veulent leur part; le conseil municipal de Paris, touchant à son terme et même déjà défunt, va prévenir officiellement le ministre de l'intérieur que M. le préfet de la Seine est un républicain trop trépidé, et que son incolore, de trop récente date, et que son maintien serait une atteinte sérieuse aux sentiments républicains de la capitale.

Ce que fait le conseil municipal de Paris, pourquoi tous les autres conseils municipaux de France ne seraient-ils pas admis à le faire? De quel droit, à ce compte, leur refuserait-on la faculté de juger préfets et sous-préfets?

Puis viendra le tour des commandants militaires, qui ont déjà pris place sur la sellette des accusés; puis le tour des magistrats. Dans certains camps, on s'étonne déjà avec scandale et grondante humeur que M. Dufaure n'ait pas rasé en bloc toute la magistrature debout.

Puis viendra le tour du clergé. Les conseils municipaux exigeront des enquêtes sur les sentiments politiques des évêques et de leurs prêtres.

Puis viendra le tour des trésoriers-payeurs généraux. Un journal les dénonce ce matin. Soyez assurés qu'ils n'échapperont point aux ennuis, aux dangers, à la honte d'une inquisition personnelle.

Et cependant on nous avait protesté, on nous avait juré que nous entrions dans l'ère souriante, clémente, heureuse de la République ouverte!

Cette République, on la ferme brutalement et violemment, contre la parole donnée! Cette République on la transforme en un parti restreint, ombrageux, implacable, insatiable, auquel la France doit être livrée! Avant peu, tout le monde sera suspect, en France, à part un petit nombre d'énigmatiques et de fous!

Il faut qu'on s'arrête dans cette voie. Nous adjurons les saines et politiques intelligences de l'Assemblée de se mettre en travers de ce pernicieux mouvement de décomposition sociale. Qu'il se forme vite une majorité de gouvernement, ou nous glissons sur la pente d'un gâchis sans fin et sans remède.

M. Gambetta à Rome

Dans sa dernière lettre de Rome, le correspondant du Nouvelliste de Rouen transmettait des renseignements très-curieux au sujet du voyage de M. Gambetta en Italie et de la mission qu'il avait à remplir auprès du roi Victor-Emmanuel. M. Gambetta était chargé, disait-il de sonder les dispositions du gouvernement italien en vue d'une alliance anglo-franco-italienne.

Ces renseignements concordent avec ceux transmis de Berlin au Salut public. Après avoir dit, en effet, qu'on suivait avec une extrême curiosité M. Gambetta dans son voyage diplomatique, le correspondant du Salut public ajoute: « Elle est ainsi conçue: « On assure, dans les régions officielles, que Gambetta a pu se convaincre, pendant son séjour, que l'Italie est en ce moment inséparablement unie à la politique allemande. »

Gambetta ne s'est pas exprimé ici d'une manière absolument hostile à l'Allemagne; au contraire, il a déclaré que ses idées de revanche se sont modifiées, et qu'à ses yeux l'Alsace-Lorraine est définitivement perdue.

Comme s'est consolé pour les Alsaciens-Lorrains! Mais ici ce propos est exact, M. de Bismark n'a pas trop lieu de se plaindre, car enfin, avoir pour soi M. Gambetta, c'est être en possession de l'opinion publique en France, l'ex-dictateur étant redevenu le maître incontrasté des esprits de par les entrainements

qui dominent depuis le versant occidental des Vosges jusqu'à l'Océan. Ajoutons que si M. Gambetta, devenu le chef de la majorité parlementaire, l'homme de la situation, veut parfaire cette éducation politique, ce n'est pas à l'étranger, ni à Londres, ni à Rome, qu'il lui faille aller chercher des modèles, des exemples et des conseils. Pour savoir quel régime et quelles réformes il faut à la France, il n'a qu'à sortir de son pays, il n'a qu'à relire le programme de Belleville, si vite et trop oublié; il n'a qu'à voyager à travers la patrie française, non pour parler au milieu d'amis disposés à l'admiration et toujours prêts à l'applaudir, mais pour visiter les fermes et les ateliers, pour interroger et écouter les paysans, les ouvriers, les boulangers, toute cette démocratie qui est l'Etat, puisque c'est son argent qui en paie les dépenses, tout ce peuple qui travaille, qui a besoin de liberté, de réformes politiques, sociales et budgétaires, et qui n'a pas besoin de fonctionnaires, même républicains, ni de toutes les fictions onéreuses et de toutes les balançoires du régime parlementaire.

D'autre part, d'après le Moniteur universel, il paraît avéré que les députés de M. Gambetta dans la haute diplomatie n'ont pas été très-heureux. M. Crispien lui aurait, assure-t-on, répondu qu'entre M. de Bismark et M. Gambetta, le gouvernement italien n'avait pas à hésiter.

INFORMATIONS

On s'occupe beaucoup, dans les cercles politiques, d'une lettre que l'ex-prince impérial viendrait, dit-on, d'adresser à l'un des chefs du parti de l'Appel au peuple, et dans laquelle le maréchal de Mac-Mahon serait très-violemment attaqué, au sujet de la politique inaugurée par lui le 14 décembre dernier.

Cinq députés de l'Appel au peuple, MM. Leuclé, Dréolle, Jules Amigues, le baron Dufaure et Janvier de La Motte père, viennent de déposer un amendement tendant à rendre plus large la proposition d'amnistie que le ministre propose d'accepter aux crimes, délits et contraventions par la voie de la presse ou de la parole du 16 mai au 14 décembre 1877.

Les différents groupes de la gauche se sont réunis mercredi dans les locaux ordinaires de leurs séances, au boulevard des Capucines, à la salle du Hôtel de chez Nalca.

M. Léon Renard a prononcé, à la réunion du centre gauche, un discours, dont la publication soulèvera quelques polémique.

A l'issue des réunions dont nous venons de parler, les bureaux des groupes de gauche se sont réunis à cinq heures pour arrêter définitivement la liste du bureau de la Chambre, qui doit être élu.

M. Henri Brisson sera probablement nommé vice-président, bien que M. Laussedat maintienne sa candidature.

On prête au Gouvernement l'intention de reprendre le projet de loi municipale dont la discussion a été ajournée par la dissolution.

D'après le Moniteur, la commission d'enquête paraît disposée à restreindre son action à quatre ou cinq départements, dans lesquels des abus de pouvoir plus caractéristiques auraient été commis pendant la période électorale.

M. Gambetta est reparté à Paris ce matin à huit heures. A Lyon, dit le Bien public, les conseillers généraux et municipaux, et un grand nombre de personnes, s'étaient rendus à la gare d'arrivée. M. Gambetta, légèrement fatigué, n'est pas descendu de wagon; il a reçu seulement M. Berger, le nouveau préfet du Rhône.

Il a promis de venir bientôt passer quelques jours à Lyon. La commission du budget qui devait nommer mercredi son rapporteur, en remplacement de M. Cocheret, n'a tenu séance que quelques instants. M. Gambetta, encore fatigué de son voyage, n'a pu assister à la réunion.

La sous-commission des finances s'est ajournée au lendemain, une heure, à Versailles. A l'issue de cette réunion, la commission générale nommera son rapporteur.

Il est à peu près certain que H. Wilson remplacera M. Cocheret. Lyon, Marseille, plusieurs autres grandes villes ont annoncé l'intention d'envoyer des députations aux obsèques de M. Raspail, qui seront sans doute retardées jusqu'à dimanche.

Nous apprenons la mort à Roquemare, petite ville du Gard située à quatre-vingt kilomètres d'Avignon, de l'auteur des paroles du célèbre Noël d'Adolphe Adam: Minuit, chrétiens. Il s'appelait Cappeni; fils d'un modeste agriculteur, il avait été, dans sa tendre enfance, victime d'un terrible accident, qui nécessita l'amputation de sa main droite. L'indemnité que les auteurs de cet accident durent compter à son père, donna à celui-ci les moyens de le faire élever au lycée d'Avignon, où il fit les plus brillantes études.

La réussite des opérations commerciales, auxquelles il se livra, lui permit de mener un train de vie assez grand pour acheter, en 1847, la portion du mobilier du roi Louis-Philippe qui avait échappé au sac des Tuileries.

Evénements d'Orient

Le conseil des Ministres à Constantinople a adopté les conditions de l'armistice et les a sou-

mises à la ratification du Sultan. Cet armistice aura un caractère purement militaire et c'est sur les conseils de lord Derby que la Porte a consenti à entamer des négociations directes avec la Russie. D'après le Globe ce sont, Réouf-pacha, Mehemet-pacha, et Server-pacha qui auraient été désignés pour commencer les pourparlers. On croit à Constantinople que la réponse de la Russie arrivera jeudi et qu'un armistice d'un mois sera conclu.

Les troupes turques de Widdan ont attaqué l'armée roumaine qui occupait cette place, mais sans résultat apparent. Les Turcs qui ont évacué le défilé de Chipka vont abandonner la ville de Chipka qu'ils ont fortifiée solidement, ils craignent que leurs communications déjà coupées avec Andrinople ne soient complètement interrompues du côté de l'ouest. D'après une entente entre les Russes et les Serbes, ce sont ces derniers qui occuperont Sophia. On croit à Choumou que les Russes vont tenter une attaque contre Routschouk.

LES PROGRES DE LA CHINE EN KASHGARIE

On lit dans le Globe de Londres: L'armée chinoise avance lentement mais sûrement et paraît gagner du terrain en Kashgarie. D'après des renseignements venus de Semipalatinsk, les Chinois se sont emparés d'Aksu et Tourfan, deux points dont la possession laisse à découvrir le cœur même des domaines de l'émir. La première de ces villes est une forteresse moderne, bâtie sous la direction personnelle de Yacoub-Beg dont les plans ont reçu l'approbation de son enthousiaste d'un explorateur russe, officier de mérite, attaché à l'état-major du général Kaufman. Tourfan est une ville de commerce qui devait nécessairement succomber dès que sa protection naturelle, la forteresse d'Aksu, qui n'est qu'à quarante milles de distance, était tombée entre les mains de l'ennemi.

Le résultat de ce succès est de placer les Chinois à 130 milles de la capitale sans rien pour leur en barrer la route, si ce n'est les contreforts des monts Célestes, et les bras peu profonds de la rivière Akasi. Mais ces obstacles pourraient être rendus difficiles à surmonter, si le nouvel Emir possédait l'habileté de son père, et si le fait de bon usage des canons, se chargeant par la culasse, qu'il a repus de l'Inde, à ce qu'on assure. Jusque présent, les choses ne paraissent pas avoir pris une tournure favorable pour Bek-Kul-Beg qui a eu à lutter non-seulement contre l'impitoyable Tso-Tson-Tsan, mais encore contre l'insidieux appui prêt par la Russie à ses ennemis.

Un agent du gouvernement du Turkestan s'est, en effet, engagé à fournir des vivres à l'armée chinoise. Ce fait, connu depuis longtemps, fut fort commenté, et l'opinion émise que le général Kaufman assistait, ou tout au moins était de connivence dans l'opération de Tso-Tson-Tsan, a été confirmée par le fait que la marche des Chinois sur Tourfan a pu s'effectuer sans encombre, tout le long de la frontière russe, et que les fonctionnaires de Semipalatinsk étaient soigneusement informés, en dessous main, de tous les mouvements opérés dans le camp chinois.

Nous parlons dans nos informations d'un discours prononcé par M. Léon Renard en prenant possession de la présidence du centre gauche. Notre correspondant parisien nous en communique le texte, trop tard, pour que nous puissions le publier in extenso; nous en donnons seulement les passages les plus saillants qui ont trait au rôle du centre gauche et aux devoirs du ministre.

« Le centre gauche devra s'employer d'une façon toute particulière à prévenir, sur ce point si important, toute mésintelligence entre le Cabinet et la majorité. Ne jamais laisser ignorer aux ministres les impressions, les désirs, les craintes de la Chambre; se faire, dans les délibérations intérieures de l'Assemblée, l'interprète des résolutions et conciliant des pensées et des résolutions du gouvernement, tel devra être son rôle.

« Son honneur et son intérêt politique exigent qu'il n'en néglige aucune partie. »

« C'est au ministère actuel et à nous-mêmes qu'il appartient de prouver que la république est seule capable de donner le bien que l'empire n'avait su que promettre; qu'elle est la paix sauvegardée contre les entraînements de l'esprit d'aventure et la nécessité d'accroître ou de rétablir par la guerre le prestige dynastique; qu'elle est l'ordre garanti par la suppression des causes ou des prétextes de révolutions; qu'elle est la prospérité mise à l'abri des invasions qui envahissent en trois mois les richesses accumulées par dix-huit années de labeur.

« Que le Cabinet apporte à la Chambre un programme bien conçu et bien étudié des grands travaux publics, ou les millions, accumulés par l'activité et l'épargne nationale, trouveront un fructueux emploi.

« Qu'il demande sans hésiter aux représentants du pays les ressources nécessaires pour hâter l'achèvement de nos chemins vicinaux, et fournir des subventions suffisantes à l'impatience légitime des communes.

« Qu'il résolve dans un esprit d'équité les questions pressantes que soulève la ruine des compagnies secondaires de chemins de fer et assure la reprise et la continuation rapide des opérations qui doivent compléter notre réseau de voies ferrées.

« Qu'il s'occupe des moyens de remédier à l'insuffisance de notre canalisation, qui est, pour plusieurs de nos industries nationales, une cause permanente de souffrances et d'infériorité.

« A ces larges satisfactions, données aux besoins matériels de la France, que le cabinet ajoute une impulsion vigoureuse imprimée à l'instruction populaire.

« Qu'il fasse une république qui n'aborde pas le développement de la richesse nationale, mais qui reste soucieuse d'ennoblir, d'instruire, de hausser intellectuellement et moralement la démocratie qui lui a remis la garde de ses destinées.

« C'est en passionnant l'opinion publique pour tous ces progrès d'ordre divers, en fournissant aux débats du Parlement tous ces sujets si dignes des représentants d'un riche et noble pays, en